Sciences économiques et sociales - Terminale ES
Enseignement de spécialité
Sciences sociales et politiques
Thème n°3 : L'ordre politique européen

Fiche 3.2 : Vers un ordre politique supranational ?

INDICATIONS COMPLÉMENTAIRES : *On s'interrogera sur les transformations démocratiques qui accompagnent la construction communautaire. La question du devenir post-national de l'ordre politique européen servira de support à cette réflexion.*

Acquis de première : Citoyenneté, souveraineté, Etat unitaire, Etat fédéral.

NOTIONS : Système politique européen, citoyenneté européenne.

Savoirs de référence sur la question

L'institutionnalisation progressive des espaces de pouvoir européens

Afin d'envisager le devenir post-national de l'ordre politique européen, il semble nécessaire de rappeler les principales étapes de sa genèse. La construction européenne s'inscrit dans le temps long. Sans revenir à la dynamique de concurrence entre Etats européens jusqu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, il semble possible de mettre en évidence que la construction européenne, (définie comme *l'ensemble des processus simultanés de formation et de transformation des organisations et institutions interétatiques européennes)*, est née d'un affrontement entre des conceptions différentes de la souveraineté. Ainsi, le Congrès de la Haye en 1948 et le Plan Schuman en 1950 attestent des débats portant alors sur la place devant être accordée au Parlementarisme dans la configuration politique européenne.

Le système politique européen (à ne pas confondre avec un État européen inexistant) est donc l'objet dans les décennies 1950 et 1960 de négociations constantes entre acteurs aux ressources multiples. Au final, le Conseil des ministres, à géométrie variable, devient l'organe centralisé et dominant dans la distribution des positions de pouvoir au sein des différentes institutions européennes. On soulignera néanmoins que le système politique européen n'est en aucun cas figé, chaque nouveau traité pouvant en redéfinir les contours et les modalités de fonctionnement. Ce système fluctue également au gré des rapports de force politique entre les composantes du triangle institutionnel (cf 3.1).

Crise de l'idée européenne ?

La vie politique à l'échelle européenne se déroule principalement au sein du Parlement européen, unique enceinte politique transnationale d'une telle taille. Elle est organisée autour du fonctionnement de groupes parlementaires multinationaux, relativement homogènes idéologiquement. Ces groupes disposent d'une discipline politique commune pouvant néanmoins rencontrer des difficultés lorsque des partis, adversaires sur le plan national, appartiennent au même groupe parlementaire européen. Ces groupes parlementaires apparaissent comme une innovation politique communautaire et en 2010, le seuil pour constituer un tel groupe était fixé à 25 élus devant être issus d'au moins un quart des Etats membres. Ces différents groupes participent directement à la constitution des problèmes politiques par la mise sur l'agenda politique communautaire.

Cependant, les taux de participation aux élections européennes sont en baisse constante depuis 1979 (date de la première élection des parlementaires européens au suffrage universel direct) et aujourd'hui un européen sur deux s'abstient de se rendre aux urnes pour ces élections. Il est vrai que peu de partis européens plaçaient, jusqu'à la crise économique débutée en 2008, le projet fédéraliste au centre de leur offre politique. D'un soutien consensuel des opinions publiques nationales à l'intégration européenne, on est passé, au cours des années 1990, à une dynamique n'intéressant désormais que les catégories élitaires ou certains groupes sociaux impliqués par les politiques communautaires (PAC..). Cette dynamique traduirait une crise de l'idée européenne, articulée autour de différents griefs : illisibilité et technicité des fonctionnements institutionnels, d'une part, et incapacité des gouvernements à déterminer les finalités de l'intégration européenne, d'autre part. Le droit d'initiative citoyenne européenne (ICE) instaurée par le Traité de Lisbonne peut apparaître à cet égard comme une tentative de rapprochement entre les décisions communautaires et les préoccupations citoyennes. Ainsi, les citoyens de l'Union peuvent demander à la Commission de présenter une proposition sur des questions qui leur paraissent nécessiter un acte communautaire. Ils doivent pour cela être originaires d'un nombre significatif d'États membres et recueillir au moins un million de signatures. Ce droit semble par ailleurs s'inscrire dans un mouvement plus large de mutations des pratiques démocratiques, celui d'un développement de la démocratie dite participative.

Le devenir post-national de l'ordre étatique européen

La citoyenneté européenne est définie à partir du Traité de Maastricht de 1992. Cette citoyenneté est juridiquement additionnelle puisqu'elle ne remplace pas la citoyenneté nationale mais s'y ajoute. En reprenant les différentes dimensions de la citoyenneté mises en évidence par T.H. Marshall (1949), il est possible de montrer que si des droits politiques (droit d'éligibilité et de vote aux élections municipales et européennes, droit de pétition auprès du Parlement européen…) et économiques (droit du consommateur par exemple) sont rattachés à la citoyenneté européenne, les droits sociaux octroyés par la détention de cette dernière sont inexistants. Cette dernière est d'une certaine manière une *citoyenneté de marché*, une citoyenneté économique, valorisée par les citoyens européens mobiles, et en aucun cas une citoyenneté d'Etat.

Cette réflexion sur l'incomplétude de la citoyenneté européenne invite à questionner la dynamique de l'ordre politique européen. Le passage d'un ordre politique féodal (IX ème-XIII ème siècle) à un ordre politique étatique (XIV ème – XX ème siècle) peut aujourd'hui être prolongé par la mise en place progressive d'un ordre post-étatique et post-national, envisageable à l'échelle européenne (tableau 1). En effet, les principes d'intégration des individus sont aujourd'hui emboîtés à différents niveaux (communauté étatique mais également culturelle, religieuse…). De même, les modalités de régulation sont croisées entre différents niveaux de gouvernement : *national*, *subnational* (région, département, commune) et *supranational*. Ces modalités de régulation se définissent selon des principes légaux rationnels, pour reprendre la typologie wébérienne de l'acceptation de la domination. Enfin, la communalisation (*sentiment subjectif d'appartenance à une même communauté de valeurs*) est aujourd'hui, au sein de l'Union européenne, largement rattachée à la dimension économique du marché. Ce déplacement d'une communalisation auparavant majoritairement politique à une communalisation prioritairement économique et culturelle, est parallèle à un mouvement d'individualisation croissante au sein des sociétés européennes, ce double processus entraînant la mise en place d'une nouvelle configuration civique européenne.

Tableau 1.

	Ordre féodal	Ordre étatique	Ordre post-étatique
Composantes	Multiples et entrecroisées (royaumes, seigneuries, principautés) *Multiplication tendancielle des groupements de domination*	Nombre limité d'Etats souverains (1648, Traité de Westphalie), territorialement différenciés et autonomes *Concentration tendancielle du pouvoir au niveau étatique*	Nombre limité d'Etats appartenant à des organisations transnationales (UE, etc). *Intégration continentale*
Principes d'intégration	Multiples obligations sécularisées fondées sur des relations d'homme à homme ; Loyauté ecclésiastique transterritoriale.	Loyauté exclusive, définie territorialement, développement d'un sentiment d'appartenance nationale séculier (citoyenneté stato-nationale)	Multiples, loyautés emboîtées à diverses communautés culturelles ou politiques (citoyenneté multiculturelle, citoyenneté européenne)
Modalités de régulation	Multiples, autonomie relative des sphères politiques et religieuses, *régulation de type traditionnelle*	Limitées, organisées de manière hiérarchique (principe de lexicalité), *régulation de type rationnelle-légale*	Multiples, régulation croisée entre les différents niveaux de gouvernement national, subnational et supranational, *de type rationnelle-légale*
Modalités d'identification	*Horizontales* *(Patriotisme concret)*	*Verticales* *(Patriotisme abstrait exclusif)*	*Horizontales* *(Patriotisme abstrait transnational)*
Type de communalisation dominante	*Culturelle (religion)*	*Politique (loyauté civique)*	*Économique (marché)*
Période historique	*IXe-XIIIe siècles*	*XIVe-XXe siècles*	*XXe-XXIe siècles*

Déloye Yves, « Introduction : éléments pour une approche socio-historique de la construction européenne. » Un premier état des lieux. , *Politique européenne*, 2006/1 n° 18, p. 5-15.

Ressources et activités pédagogiques proposées

Activité 1 : Quel rôle pour les partis politiques européens ?

Finalité : comprendre la centralité des partis politiques européens dans la dynamique de politisation de l'Union européenne.

Étapes et ressources préconisées :

- Étude de tracts de partis politiques européens dans le cadre des élections européennes de 2009. On pourra mobiliser à cet effet le site internet suivant présentant de nombreux tracts depuis les premières élections européennes de 1979. www.mzes.uni-mannheim.de/projekte/manifestos/
- Comparaison des caractéristiques des partis politiques européens avec celles des partis politiques nationaux.
- Montrer le rôle des partis européens dans le processus d'européanisation des partis nationaux (Daniel-Louis Seiler, « Partis politiques européens » dans Déloye Y. (sous la direction de), Dictionnaire des élections européennes, Economica, 2005).

Activité 2 : Etude du droit de pétition.

Finalité : comprendre les modalités du droit de pétition au niveau européen.

Étapes et ressources préconisées :

- À l'aide du site du Parlement européen, étudier les modalités du droit de pétition : Qui peut présenter une pétition ? Sur quels thèmes peut porter une pétition ? Quel est l'avancement possible d'une pétition ? Quels sont les critères d'irrecevabilité d'une pétition ?

  www.europarl.europa.eu/aboutparliament/fr/00533cec74/Petitions.html

Bibliographie

Bibliographie sélective et commentée à l'usage du professeur

Cohen A., Lacroix B., Riutort P. (sous la direction de), *Nouveau manuel de science politique*, La découverte, 2009. [Chapitre XI « *La construction européenne* » pp.609-664 et plus particulièrement la section « *Construction des espaces de pouvoirs transnationaux en Europe* » pp.611-628.]

Dehousse R. (sous la direction de), *Politiques Européennes*, Presses de Sciences Po, 2009. [Chapitre 2 : L'évolution du système institutionnel pp.31-51.]

Déloye Yves, « Introduction : éléments pour une approche socio-historique de la construction européenne. » Un premier état des lieux, *Politique européenne*, 2006/1 n° 18.

Magnette P., *Le Régime politique de l'Union européenne*, Presses de Sciences Po, 2009. [Troisième partie : « Une démocratie anonyme ».]

Bibliographie complémentaire

Cohen A., Dezelay Y., Marchetti D. (dir.) « Construction européennes. Concurrences nationales et stratégies transnationales », *Actes de la recherche en sciences sociales n°166-167*, 2007.

Déloye Y. (sous la direction de), *Dictionnaire des élections européennes*, Economica, 2005.

Dossier complet sur la citoyenneté européenne réalisée par la Documentation française (2009) :

www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/citoyen-europeen-2009/citoyennete-europeenne-aujourdhui.shtml

Rozenberg O. « L'idée européenne : quels devenirs ? », *Cahiers français* n°364, Septembre-Octobre 2011.